

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE SUR LA VILLE DE RENNES

Par arrêté du Préfet d'Ille-et-Vilaine du 09/10/2023, une enquête publique est prescrite pour la modification n°1 du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable sur la ville de Rennes afin d'actualiser le plan au regard des projets réalisés depuis 10 ans, adapter le niveau de protection de certains immeubles suite à des diagnostics techniques et fiches immeubles réalisées depuis la révision de 2013 et ajuster le règlement littéral sur quelques points précis sans en modifier sa philosophie générale.

L'enquête publique se déroulera pendant 30 jours, du mercredi 8 novembre 2023 9h30 au jeudi 7 décembre 2023 17h00 inclus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné M. Jean-Charles BOUGERIE en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4932> ou depuis le site internet de la préfecture <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/> . Une version papier et sur un poste informatique est consultable à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête publique, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, au Point Info :

du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h30 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête publique pourra être adressée à Rennes Métropole, Monsieur le commissaire-enquêteur de la modification du PSMV, Service Planification et Études Urbaines, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 RENNES Cedex ;
- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4932> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4932@registre-dematerialise.fr ;
- **Par écrit dans le registre papier au siège de l'enquête publique**, tel que mentionné ci-dessus ;
- **Par écrit et par oral**, auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences, telles que mentionnées ci-dessous.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public au Point info de l'Hôtel de Rennes Métropole pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Mercredi 8 novembre 2023 de 9h30 à 12h30**
- **Mardi 21 novembre 2023 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 1er décembre 2023 de 9h30 à 12h30**
- **Jeudi 7 décembre 2023 de 14h00 à 17h00**

L'ensemble des observations sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais et celles transmises par voie électronique le seront sur le registre dématérialisé. Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de l'enquête ne pourront être prises en considération par le commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être demandées auprès du Service Planification et Études Urbaines - 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex (tél : 02.99.86.62.05 ; courriel : dauh-etudesurbaines@rennesmetropole.fr).

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à l'Hôtel de Rennes Métropole, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4932> .